

Règlement du Semi-marathon Relais de Carcassonne – Pays Cathare

Article 1. Organisation : Le Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare est organisé le dimanche 3 juin 2018 par Dépêche Events en collaboration avec l'AS Carcassonne Athlétisme.

Article 2. Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s au Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare. Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

Article 3. Constitution du relais : La participation au Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare est ouverte à tout groupe de 3 personnes désirant constituer une équipe féminine, mixte ou masculine. Sera considérée comme équipe mixte une équipe composée de 1 féminine et 2 masculins. La distance sera celle du semi-marathon (21,100 km) à laquelle il conviendra d'ajouter les distances nécessaires à l'organisation des zones de transmission. Le parcours sera composé de trois portions inégales successives pour permettre aux trois coureurs d'une même équipe de faire le relais en fonction de leurs qualités physiques. Le dernier kilomètre précédent l'arrivée sera effectué par l'équipe complète (trois coureurs)

Article 4. Prix d'inscription : Le montant de l'inscription pour l'équipe est fixé à 25 € jusqu'au jeudi 21 mai 2018 (minuit) date limite d'inscription.

Article 5. Inscriptions : Le Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare est une épreuve ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s, femmes et hommes né(e)s en 2002 et avant. L'inscription peut se faire soit

- par le biais du site www.semimarathoncarcassonne.com jusqu'au **jeudi 21 mai 2018** (minuit)
- en renvoyant le bulletin d'inscription **par la poste** à **DEPECHE Events – Semi-marathon de Carcassonne – avenue Jean Baylet – 31100 TOULOUSE** et ce jusqu'au **vendredi 18 mai 2018** (cachet de la poste faisant foi)

Les inscriptions seront closes à compter du **jeudi 21 mai 2018** (minuit)

Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées des certificats médicaux (originaux ou copies certifiées conformes) ou des licences (copies).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5. Licence et certificat médical : La participation au Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants doivent se soumettre à la **présentation obligatoire** à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA, en cours de validité au 3 juin 2018
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité au 3 juin 2018, délivrée par une fédération uniquement agréée (FSCF, FSGT, UFOLEP) sur laquelle doit apparaître, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
- ou d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFtri** en cours de validité au 3 juin 2018
- ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL** en cours de validité au 3 juin 2018 et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an**, soit établi après le 3 juin 2017, ou de sa copie certifiée conforme à l'original. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 7. Retrait des dossards : Les trois dossards, le relais témoin et la dotation seront à retirer par le représentant de l'équipe sur présentation du justificatif d'inscription (adressé à réception du bulletin d'inscription dûment régularisé) et d'une pièce d'identité au village Semi-marathon au Stade Albert Domec – avenue du Général Sarraill à Carcassonne :

- le vendredi 1^{er} juin de 17h00 à 19h00
- le samedi 2 juin de 16h00 à 18h00

Aucun dossard ne sera remis le dimanche de la course ni ne sera envoyé par la poste.

Article 8. Port du dossard : Le dossard devra être porté sur le devant pendant toute la course et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et/ou de le découper.

Article 9. Départ, parcours et arrivée : Le départ du Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare se fera de LA CITE à la porte Narbonnaise à **9h15**. Les 21,100 km seront réalisés en effectuant une seule boucle. Le dernier kilomètre sera obligatoirement effectué ensemble par les 3 relayeurs. L'arrivée sera jugée sur le Stade Domec.

Article 10. Assistance : Chaque équipe doit avoir une assistance « véhicule » afin de déposer les relayeurs aux points de passage de relais, de les récupérer après avoir effectué leur parcours et les acheminer vers le point de départ (boulevard Paul Sabatier) du tronçon commun à effectuer obligatoirement ensemble par les 3 relayeurs.

Article 11. Ravitaillement : Les points de ravitaillement sont installés à l'arrivée de chacun des parcours. Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Article 12. Sécurité parcours : Le parcours est protégé par des signaleurs avec sur certains sites le concours de la police municipale. Des postes de secours sont répartis sur le parcours. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout (e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 13. Accompagnateurs : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 14. Chronométrage : Le chronométrage du Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare sera effectué avec un système à puce ou équivalent. Le relais témoin sera équipé d'une puce électronique directement fixée sur le dossard. Elle servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours et donnera le temps de course de chacun des relayeurs. Les tapis de chronométrage se situeront en entrée ou sortie des zones de passage des relais. Il est obligatoire que chaque coureur de l'équipe soit passé sur le tapis de chronométrage qui le concerne pour que le temps de l'équipe soit enregistré. Un concurrent n'empruntant pas le parcours ne pourra pas être classé à l'arrivée.

Article 15. Remise des prix : Toute équipe ne se présentant pas à ce protocole serait considérée comme renonçant à toute récompense. Elle se déroulera à 11h15 sur le site d'arrivée au Stade Domec. Seront récompensés :

- les 3 premières équipes féminines
- les 3 premières équipes mixtes
- les 3 premières équipes masculines

Article 16. Dotation : Toute équipe s'inscrivant au Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare percevra un Pack Relais comprenant :

- 3 dossards (1 dossard par coureur)
- 1 relais témoin équipé de la puce de chronométrage
- 3 maillots techniques millésimés

Article 17. Annulation : En cas d'annulation par l'équipe de sa participation au Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare, il ne sera procédé à aucun remboursement. La dotation des 3 maillots techniques millésimés sera néanmoins acquise.

Article 18. Couverture photo, télévision, vidéo et droits : Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant Le Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare 2018 comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 19. CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leurs inscriptions, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

Article 20. Responsabilité participant : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile.

Article 21. Responsabilité organisateur : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 22. Annulation de l'épreuve : Si le Relais Semi-marathon de Carcassonne – Pays Cathare ne pouvait se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait des organisateurs, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la préfecture).

Article 23. Modification règlement : Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement